



## **LIVRET D'ACCUEIL**

# **FORMATIONS SOCIALES ET LOGICIELS DE COMPTABILITE, GESTION ET FACTURATION**

**Paramétrer et utiliser les principales fonctions des logiciels de comptabilité, gestion, paie & facturation.**

**Accompagnement des entreprises dans la gestion de leurs obligations sociales.**



Nous vous souhaitons la bienvenue chez SECOV RH.

Nous espérons que vous partagerez nos objectifs de succès en tant qu'apprenant au sein de notre organisme.

Chez SECOV RH, nous nous engageons à fournir des formations et des services de la plus grande qualité qui soit, et ce dans tous les aspects de nos activités.

### **Notre mission :**

Participer au développement de vos compétences en imaginant et en créant des formations de qualité et accessibles facilement.

### **Vue d'ensemble :**

Le présent livret d'accueil est à destination de nos futurs apprenants. Il expose dans les grandes lignes le déroulé de nos formations, ses objectifs et ce que vous serez aptes à réaliser à l'issue de la formation. Il vous aidera à vous familiariser avec notre identité et nos activités. Vous y trouverez également des informations sur nos moyens techniques et pédagogiques.

## **Nos valeurs :**

Assurer la qualité de nos prestations ;  
Faire preuve d'intégrité ;  
Favoriser l'innovation et l'excellence ;  
Œuvrer pour la réussite de votre parcours.

## **Nos résultats :**

Sur l'année 2022, SECOV a :

- Réalisé 6 formations
- Formé 4 stagiaires avec un taux de réussite de 100%
- Obtenu un taux de satisfaction de 83%

*Nous apportons aux PME, PMI & Cabinets d'Expertises Comptables notre expérience dans le domaine des logiciels de comptabilité, gestion, paie et facturation ainsi qu'un accompagnement privilégié dans la gestion sociale.*





## ***Nos objectifs***

Connaitre vos attentes et objectifs

Evaluer vos connaissances

Définir ensemble la faisabilité du projet,  
en fonction de différents critères :

Votre budget

Le nombre d'heures

Vos disponibilités

Nous étudions vos besoins et vos attentes en matière de formation et proposons un projet de formation adapté à vos besoins.

Nous proposons aussi des mises en situation, elles sont en relation avec le programme étudié.

Nous sommes à l'écoute, c'est pour cela que nous adaptons nos programmes à vos besoins et aux objectifs souhaités. Les formations ont lieu sur votre lieu de travail avec les outils informatiques de notre société, en distanciel ou au sein de notre Cabinet.

Toute personne en situation d'handicap pouvant rencontrer des problématiques pour le suivi de cette formation, nous pouvons mettre en place des moyens spécifiques ou proposer des téléformations à distance. Nous vous invitons à nous contacter pour tout échange.

*L'écoute de vos besoins est essentielle à l'adaptation sur mesure de notre programme de formation.*

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Désignation

La société SECOV RH est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est localisé 105 chemin du Beausset au Castellet 83330 LE BEAUSSET. La société SECOV RH conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises dans le Var.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

**Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société SECOV RH.

**Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.

**Formations inter-entreprises** : les formations qui regroupent un ou des stagiaires issues de différentes structures.

**Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par la société SECOV RH pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

**CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

**OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

## Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la société SECOV RH pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et HT.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de SECOV RH. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

La société SECOV RH aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la société SECOV RH.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la société SECOV RH. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par la société SECOV RH au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas la société SECOV RH au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, la société SECOV RH se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

## Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client la société SECOV RH au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, la société SECOV RH offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation :

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par la société SECOV RH.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de la société SECOV RH distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la société SECOV RH.

En cas d'annulation de la formation par le Client, la société SECOV RH se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

## Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et de la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures.

Dans le Var, les formations se déroulent de 09h à 12h00 et de 14h à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour les formations qui se déroulent dans d'autres départements, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

## Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à la société SECOV RH ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. La société SECOV RH peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la société SECOV RH se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis ou une convention est adressé en deux exemplaires par la société SECOV RH au Client. Ces deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à la société SECOV RH par tout moyen à la convenance du Client : courrier ou mail.



**LISTE DES PARTENAIRES DU TERRITOIRE**  
**Mobilisables sur le champ du handicap**

**AGEFIPH** : délégation régionale Provence Côte d'Azur :  
Rue de la Carrière de Bachasson - 13590 MEYREUIL

**MDPH** : Maison départementales des personnes handicapées, délégation 83 :  
293 Route de la Seyne - 83190 OLLIOULES

**ASSOCIATION COMME SUR DES ROULETTES** :  
621 chemin de la Baro Nuecho - 83330 LE BEAUSSET  
Asso-csdr.com